

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etaient absents excusés : Mr PRESSARD Hervé et Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 01 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

L'article L 2121-21 du CGCT stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
ID = 056-21560-1345-20210604-1021-DE

Il est proposé de désigner Madame Anne-Marie CLERO comme secrétaire de séance et Mme Isabelle AUQUET, DGS, secrétaire auxiliaire.

Il est suggéré de procéder à la désignation à main levée. Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité (13 voix pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSTENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	
SUFFRAGES EXPRIMES : 13	MAJORITE ABSOLUE : 07	
POUR : 13	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire auxiliaire par un vote à main levée,
- désigne Madame Anne-Marie CLERO en qualité de secrétaire de séance
- désigne Madame Isabelle AUQUET, DGS, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
FD = 056-215601345-20210604-1024 DE

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etaient absents excusés : Mr PRESSARD Hervé et Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 - 02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 MARS 2021
(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Un procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021 a été établi et transmis aux Conseillers Municipaux.

Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ledit procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée,

Le Maire propose de voter à main levée,

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
N° = 056 - 215 601 345 - 20210604 - 1024 DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13
ABSTENTION : 0
SUFFRAGES EXPRIMES : 13
POUR : 13

POUVOIR : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
MAJORITE ABSOLUE : 07
CONTRE : 0

VOTANTS : 13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
ID = 056-215601345-20210604-1025DE

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etaient absents excusés : Mr PRESSARD Hervé et Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 - 03 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 AVRIL 2021
(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Un procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2021 a été établi et transmis aux Conseillers Municipaux.

Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ledit procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée,

Le Maire propose de voter à main levée,

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
FD = 056 - 215 601 345 - 20210604 - 1025 DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTION : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 13

POUR : 13

POUVOIR : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 07

CONTRE : 0

VOTANTS : 13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le procès-verbal de la séance du 09 avril 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etaient absents excusés : Mr PRESSARD Hervé et Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 04 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Par délibération du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire les 29 compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire.

Les décisions sont les suivantes :

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
 Reçu en Préfecture le 08/06/2021
 Affiché le 08/06/2021
 FD = 056 - 215 601 345 - 2021 0604 - 1026 DE

- Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme dans les zones U et AU du bourg conformément à la délibération du 9 mars 2007 instituant ce droit de préemption au Plan Local d'Urbanisme

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° D – 09/2021	13/04/2021	<p><u>Objet</u> : Non préemption</p> <p>Retrait de la décision du Maire N° 5/2021 à la demande du Notaire d'annuler la précédente déclaration d'intention d'aliéner (DIA) du 8 mars 2021 et de la remplacer par la DIA du 1^{er} avril 2021 avec une nouvelle référence cadastrale.</p> <p><u>Localisation</u> : AB 613 - 7 rue du Calvaire</p> <p><u>Superficie</u> : 655 m²</p>
N° D – 10/2021	23/04/2021	<p><u>Objet</u> : Non préemption</p> <p><u>Localisation</u> : AB 119 – 5 rue du Calvaire</p> <p><u>Superficie</u> : 484 m²</p>
N° D – 11/2021	23/04/2021	<p><u>Objet</u> : Non préemption</p> <p><u>Localisations</u> : ZC 264, 266, 348 et 350 - 20 rue du Moulin</p> <p><u>Superficies respectives</u> : 566 m², 1 390 m², 80 m² et 23 m²</p>
N° D – 16/2021	11/05/2021	<p><u>Objet</u> : Non préemption</p> <p><u>Localisations</u> : AB 609 et 479 – 5 rue du Four</p> <p><u>Superficies respectives</u> : 349 m² et 20 m²</p>
N° D – 17/2021	12/05/2021	<p><u>Objet</u> : Non préemption</p> <p><u>Localisations</u> : AB 551, AB 553, ZC 91, ZC 225, ZC 231 et ZC 304 – 1 impasse des Loges</p>

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
 Reçu en Préfecture le 08/06/2021
 Affiché le 08/06/2021
 F/D = 056.215 601 345 - 20210604 - 1026 DE

		Superficies respectives : 183 m ² , 159 m ² , 2 240 m ² , 50 m ² , 69 m ² et 66 m ²
N° D- 19/2021	21/05/2021	<u>Objet</u> : Non préemption <u>Localisation</u> : AB 253 – 2 Place de l'Eglise <u>Superficie</u> : 182 m ²
N° D – 20/2021	01/06/2021	<u>Objet</u> : Non préemption <u>Localisation</u> : AB 545 et 568 – 8 bis rue du Moulin <u>Superficie</u> : 783 m ²

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite de 20 000 euros HT.

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° D –18/2021	18/05/21	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de prestations de services pour l'accompagnement des élèves de l'école privée à la cantine municipale et le service des repas ainsi que l'entretien des bâtiments communaux <u>Titulaire</u> : Sipropre à Ploërmel (56) <u>Montant</u> : 598 euros HT par mois pour la cantine et 299 euros HT par mois pour le ménage. <u>Durée</u> : du 27 avril 2021 au 6 juillet 2021 inclus pour la cantine Du 22 mai 2021 au 3 juillet 2021 pour le ménage à la mairie.
N° D – 21/2021	03/06/2021	<u>Intitulé</u> : Passation d'un contrat de service pour la confection d'une cage grillagée pour l'atelier municipal <u>Titulaire</u> : ADC BREIZH de Mauron <u>Montant</u> : 2 400 euros HT
N° D – 22/2021	03/06/2021	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de services (à bons de commandes) pour l'abattage et l'élagage d'arbres <u>Titulaire</u> : SARL M.S.V. de Josselin <u>Montant</u> : divers tarifs de prestations figurant au bordereau unitaire des prix joint au marché à bons de commandes

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
 Reçu en Préfecture le 08/06/2021
 Affiché le 08/06/2021
 ID = 056 - 215601345 - 20210604 - 1026 DE

		<u>Durée</u> : 1 an à compter de la date de notification. Reconductible de manière expresse trois fois sans dépasser une durée totale de 4 ans.
N° D – 23/2021	03/06/2021	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de service pour la prévention et la lutte contre les rongeurs <u>Titulaire</u> : FARAGO BRETAGNE <u>Montant</u> : 3 075 euros HT <u>Durée</u> : 4 ans à compter de la date de notification

- Prendre toute décision pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

N° D – 12/2021	26/04/2021	<u>Intitulé</u> : travaux de voirie en agglomération et hors agglomération – année 2021 <u>Organisme financeur</u> : Conseil Départemental <u>Libellés subventions</u> : PST – 35 % pour travaux en agglomération Entretien voirie hors agglomération – 40 %
N° D – 13/2021	06/05/2021	<u>Intitulé</u> : travaux de voirie en agglomération et hors agglomération – années 2022 et 2023 <u>Organisme financeur</u> : Conseil Départemental <u>Libellés subventions</u> : PST – 35 % pour travaux en agglomération Entretien voirie hors agglomération – 40 %
N° D – 14/2021	07/05/2021	<u>Intitulé</u> : Rénovation énergétique du complexe polyvalent et la sauvegarde de la boulangerie <u>Organisme financeur</u> : Conseil Régional <u>Libellés subventions</u> :

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
ID = 056 - 215 601 345 - 20210604 - 1026 DE

		Cohésion des territoires pour le « bien vivre partout en Bre- tagne » Financements compris entre 10 % et 25 %
N° D – 15/2021	10/05/2021	<u>Intitulé</u> : Sauvegarde de la bou- langerie <u>Organisme financeur</u> : Pays de Ploërmel <u>Libellés subventions</u> : Programme LEADER

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil.

Fait les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	0	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 05 – OPERATION « ARGENT DE POCHE »

- Définition des missions

- Organisation des missions

- Présentation des projets de contrat de participation et de dossier d'inscription

- Délibérations à prendre

(Rapporteur : Monsieur Olivier ROQUEFORT, Troisième au Adjoint au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier ROQUEFORT, Troisième Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
FD = 056 - 215601345 - 20210604 - 1028 DE

Monsieur Olivier ROQUEFORT rappelle que par délibération N° 14 du 9 avril 2021, le Conseil Municipal a adopté le principe de la mise en place de l'opération argent de poche.

Il propose plusieurs missions à savoir :

- désherbage du cimetière
- entretien des espaces verts communaux
- nettoyage des chaises et tables à la salle polyvalente
- ramassage des déchets sauvages

Mme CLERO Anne-Marie propose :

- rangement des livres de la bibliothèque sous réserve de l'accord de l'Association Lire à MOHON.

Afin d'organiser les missions réalisées dans un but pédagogique, il est sollicité le volontariat d'encadrants au sein du Conseil Municipal et parmi les Associations ou la population.

5 personnes sont volontaires (Mr Olivier ROQUEFORT, Mr Pascal LE QUEUX, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Membres du Conseil Municipal ainsi que Mme DESNE Angèle, citoyenne mohonnaise). Les candidatures pour l'encadrement des jeunes bénéficiaires de l'opération argent de poche sont ouvertes.

Il est examiné les projets de dossiers d'inscription, de contrat de participation et ses conditions.

Le Maire ajoute que la Commune ne pourra pas bénéficier d'exonérations des cotisations URSSAF car elle ne remplit pas toutes les conditions du programme départemental Ville Vie Vacances (VVV) de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE).

Le Maire propose un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14

ABSTENTION : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

POUR : 14

POUVOIR : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 08

CONTRE : 0

VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Valide les missions proposées.
- Valide les candidatures d'encadrants proposées et fait appel aux Associations ainsi qu'à la population qui souhaiteraient encadrer.
- Valide les projets de contrats de participation et de dossier d'inscription qui devront être retournés en mairie par les candidats le vendredi 18 juin 2021 à midi.

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
ID = 056 - 215 601 345 - 2021 0604 - 1028 DE

- Charge le Maire de se renseigner sur le montant des cotisations dues à l'Urssaf
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	0	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 06 – PLOERMEL COMMUNAUTE – MODIFICATION DES STATUTS – PRISE DE COMPETENCE MOBILITE

- Présentation de la circulaire préfectorale du 12 octobre 2020 et de la note établie par le Ministère chargé des transports sur l'application de la Loi N° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (Loi LOM)

- Présentation de la délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2021

- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
ID = 056 - 215601345 - 2021 - 0604 - 1029 DE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération N° CC-039/2021 en date du 22 mars 2021, le Conseil de Ploërmel Communauté a décidé de prendre la compétence mobilité en application des dispositions de la Loi N° 2019-1428 du 24 décembre 2019.

S'agissant d'une prise de compétence ayant pour conséquence une modification des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale à laquelle notre Commune appartient, l'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur cette modification statutaire étant entendu que la compétence mobilité s'entend telle que prévue aux articles L.1231-1 et L 1231-1-1 du Code des Transports et que Ploërmel Communauté n'entend pas reprendre les services de transports régionaux organisés par la région Bretagne intégralement effectués sur le ressort territorial de Ploërmel Communauté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire en son rapport,

Vu la délibération N° CC-039/2021 en date du 22 mars 2021 du Conseil de Ploërmel Communauté,

Le Maire propose un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14

ABSTENTION : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

POUR : 14

POUVOIR : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 08

CONTRE : 0

VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- SE PRONONCE favorablement sur la prise de compétence mobilité par Ploërmel Communauté
- AUTORISE Monsieur le Maire à conduire toutes opérations et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	0	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 07 – PLOERMEL COMMUNAUTE – CONVENTION DE GESTION DES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES SUR LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

- Présentation du projet de convention

- Autorisation de signature

- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 1^{er} avril 2021 de PLOERMEL COMMUNAUTE qui propose de déléguer à la Commune le piégeage des ragondins sur les lagunes de MOHON (suite au transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020) par les piégeurs locaux.

Il est proposé la signature d'une convention de gestion avec PLOERMEL COMMUNAUTE qui prévoit un montant forfaitaire annuel de 200 euros TTC non révisable pour compenser les frais supportés par la Commune (moyens humains et matériels nécessaires à la gestion de cette problématique)

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
ID = 056 - 215 601 345 - 20210604-1030 DE

ainsi que les modalités juridiques et techniques de la gestion de ce service.

La convention prendrait effet au 1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 et pourrait être prorogée de façon expresse par voie d'avenant pour une période d'un an, sous réserve d'un accord commun entre les parties formalisé 3 mois avant le terme de la convention.

Le Maire propose un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14

POUVOIR : 0

VOTANTS : 14

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

MAJORITE ABSOLUE : 08

POUR : 14

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis MAHIEUX

A blue circular stamp of the Municipality of Morbihan is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MORBIHAN' at the top and '(Morbihan)' at the bottom, with a central emblem.

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
FD = 056 - 215601345 - 20210604 - 10310E

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	0	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 08 – TRAVAUX DE VOIRIE – ANNEE 2021

- Proposition de modification de la délibération N° 06 du 30 mars 2021 et notamment le plan pluriannuel d'investissement (aire de manœuvre du Grand Pourhaut)

- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Bernard PERNEL, Deuxième Adjoint au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard PERNEL, Deuxième Adjoint au Maire qui présente le dossier ;

Monsieur Bernard PERNEL rappelle la délibération N° 6 du 30 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal a dressé le plan pluriannuel d'investissement pour la voirie des années 2021-2022 et 2023.

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
IS = 056 - 215 601 345 - 20210604 - 1031 DE

Suite à l'avis de la Commission Communale de voirie, il propose de supprimer la réalisation des travaux pour l'aire de manœuvre au Grand Pourhaut qui étaient prévus en tranche optionnelle et précise que cela n'empêchera pas les travaux d'empierrement autour du puits.

Le Maire propose un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14

POUVOIR : 0

VOTANTS : 14

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

MAJORITE ABSOLUE : 08

POUR : 14

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Emet un avis favorable à cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Envoi en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
FD = 056 - 215601345 - 20210604 - 1038DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	0	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 09 – MARCHÉ PUBLIC N° 2021-001 – CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS/DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA CANTINE MUNICIPALE

- Résultat de la consultation par procédure adaptée auprès des prestataires de services
- Autorisation de signature du marché
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire communique à l'assemblée délibérante le résultat de la consultation auprès des prestataires de services par procédure adaptée pour le marché public N° 1/2021 pour la confection et la livraison de repas ainsi que la demande de mise à disposition de Personnel à la Cantine Municipale.

Trois prestataires ont téléchargé le dossier de consultation des entreprises (Océane de restauration, Convivio et API restauration). Seule Convivio a répondu à la consultation.

Envoyé en Préfecture le 08/06/21
Reçu en Préfecture le 08/06/21
Affiché le 08/06/2021
ID = 056_215601345_20210604_1032 DE

Il présente le rapport d'analyse des offres suite à l'ouverture des plis en présence des membres de la Commission d'Ouverture des Plis le 26 mai 2021 :

L'offre de Convivio prendrait effet à la rentrée de septembre 2021 pour une durée de trois ans.

Tarifs des repas : repas enfant : 2 euros 61 HT
repas adulte : 2 euros 71 HT

Frais de Personnel : frais fixes mensuels sur 10 mois : 1 042 euros 69 HT

Le Maire propose un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14

ABSTENTION : 1

SUFFRAGES EXPRIMES : 13

POUR : 12

POUVOIR : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 07

CONTRE : 1

VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal :

- Retient l'offre de Convivio
- autorise le Maire à signer le marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	0	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 10 – MARCHÉ PUBLIC N° 2021-003 – ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DES VOIES COMMUNALES ET DES CHEMINS RURAUX

- Résultat de la consultation par procédure adaptée auprès des prestataires de services

- Autorisation de signature du marché

- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire communique à l'assemblée délibérante le résultat de la consultation auprès des prestataires de services par procédure adaptée pour le marché public N° 3/2021 pour l'entretien des accotements des voies communales et des chemins ruraux.

Huit prestataires ont téléchargé le dossier de consultation des entreprises (Pompéï, Bourban Vignard, Colas, Eiffage, Charier TP, Chauderlier, Ruellan Michel et Fils, ETA Tarayre) par voie dématérialisée sur le profil acheteur de Mégalis Bretagne.

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
FD = 056 - 215 601 345 - 2021 06 04 - 1034 DE

Afin d'encourager les entreprises locales à présenter une offre, un courrier informant du lancement de la consultation par voie dématérialisée sur le profil acheteur de mégalis Bretagne a été transmis avec des tutoriels (pour expliquer la procédure sur le profil acheteur) pour inviter les entreprises ci-après à télécharger l'offre (Mahouin, Pompéï, Levoyer, Filatre, Chauderlier et De Kerpezdron).

Seules trois offres ont été remises dont deux offres classées en offres irrégulières (De Kerpezdron et Filatre) car elles ont été déposées à la mairie alors que conformément à la législation en vigueur, elles devaient être déposées par voie dématérialisée sur le profil acheteur.

Le Maire présente le rapport d'analyse des offres suite à l'ouverture des plis en présence des membres de la Commission d'Ouverture des Plis le 26 mai 2021 :

L'offre de l'entreprise CHAUDERLIER de Guilliers prendrait effet à la date de notification du marché pour une durée d'un an. Le marché pourra être reconduit de manière expresse trois fois sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre années.

L'offre comprend pour les voies communales (70 kms 35) et les chemins ruraux (57 kms 70) :

- le fauchage des accotements au km (1^{ère} passe au printemps) : 26 euros HT
- le fauchage des accotements et l'épareuse au km (2^{ème} passe d'automne) : 156 euros HT (voies communales) et 146 euros HT (chemins ruraux)
- le dérasement au mètre linéaire à raison de 0 euro 35 HT

Le Maire propose un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14

ABSTENTION : 1

SUFFRAGES EXPRIMES : 13

POUR : 13

POUVOIR : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 07

CONTRE : 0

VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal :

- Retient l'offre de l'entreprise CHAUDERLIER de Guilliers sous réserve de la fourniture de deux documents (en attente de réalisation) exigés à toute entreprise dans le cadre d'un marché public.

- Autorise le Maire à signer le marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	0	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 11 – MARCHÉ PUBLIC N° 2021-004 (A BONS DE COMMANDES) – CURAGE DE FOSSES

- Résultat de la consultation par procédure adaptée auprès des prestataires de services

- Autorisation de signature du marché

- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire communique à l'assemblée délibérante le résultat de la consultation auprès des prestataires de services par procédure adaptée pour le marché public N° 4/2021 à bons de commandes pour le curage des fossés.

Six entreprises ont été sollicitées par la mairie et ont été destinataires du dossier de consultation des entreprises (Pompéï, Levoyer, Filatre, Chauderlier, De Kerpezdron et Deslandes).

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
FD = 056-215601345-20210604-1035 DE

Quatre offres ont été remises (Pompéi, De Kerpezdron, Chauderlier et Levoyer).

Le Maire présente le rapport d'analyse des offres suite à l'ouverture des plis en présence des membres de la Commission d'Ouverture des Plis le 26 mai 2021 :

L'offre de l'entreprise POMPEI de Mauron prendrait effet à la date de notification du marché pour une durée d'un an. Le marché pourra être reconduit de manière expresse trois fois sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre années.

L'offre comprend divers tarifs unitaires pour le curage de fossés en fonction de la longueur des fossés à curer avec ou sans dérasement, la dépose et la repose de buses ainsi que le dérasement des accotements à la pelle mécanique ou à la niveleuse.

Le Maire propose un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14

ABSTENTION : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

POUR : 14

POUVOIR : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 08

CONTRE : 0

VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal :

- Retient l'offre de l'entreprise POMPEI de Mauron.
- Autorise le Maire à signer le marché qui fera l'objet d'émission de bons de commande suivant les besoins de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	0	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 12 –DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEURS ET D'ADMISSION EN CREANCES ETEINTES PAR LE TRESORIER MUNICIPAL

- Présentation de la demande

- Délibération à prendre

(Rapporteur : Madame Anne-Marie CLERO, Première Adjointe au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne-Marie CLERO, Première Adjointe au Maire qui présente le dossier.

Madame Anne-Marie CLERO fait savoir que le Trésorier Municipal de MAURON sollicite l'admission en non valeurs pour un montant de 385 euros 10 et l'admission en créances éteintes pour un montant de 619 euros 18 listées ci-après :

Envoyé en Préfecture le 08/06/2024
Reçu de Préfecture le 08/06/2024
Affiché le 08/06/2024
ID = 056 - 215 601 345 - 20210604 - 1037 DE

ADMISSION EN NON VALEURS

Exercices	Références	Montants
2019	T - 530	15 euros
2019	T - 311	12 euros 60
2019	T - 596	110 euros
2019	T - 552	110 euros
2019	T - 592	137 euros 50
TOTAL		385 euros 10

CREANCES ETEINTES

2017	700600000393	05 euros 83
2017	700600000441	34 euros 10
2017	700600000488	12 euros 55
2018	700600000013	37 euros 20
2018	700600000065	43 euros 40
2018	700600000169	34 euros 10
2018	700600000219	40 euros 30
2018	700600000319	58 euros 90
2017	700600000455	05 euros 60
2017	700600000504	43 euros 40
2018	700600000029	37 euros 20
2018	700600000080	43 euros 40
2018	700600000131	31 euros
2018	700600000183	34 euros 10
2018	700600000233	37 euros 20
2018	700600000283	31 euros
2018	700600000332	58 euros 90
TOTAL		619 euros 18

Le Maire propose un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14
ABSTENTION : 0
SUFFRAGES EXPRIMES : 14
POUR : 14

POUVOIR : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
MAJORITE ABSOLUE : 08
CONTRE : 0

VOTANTS : 14

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
FIS = 056 - 215 601 345 - 2021 06 04 - 1037 DE

Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à l'admission en non valeurs et l'admission en créances éteintes proposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu des Préfectures le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
FD = 056 - 215601345 - 20210604 - 1038 DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 mai 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	0	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.04 – 13 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

- Présentation de la circulaire préfectorale du 23 mars 2021

- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Le Maire fait savoir que le plafond indemnitaire maximal applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à :

479 euros 86 pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte
120 euros 97 pour un gardien ne résidant pas dans la Commune

Il propose la mise en place de cette indemnité au profit de Monsieur le Curé de La Trinité Porhoët.

Le Maire propose un vote à main levée,

Envoyé en Préfecture le 08/06/2021
Reçu en Préfecture le 08/06/2021
Affiché le 08/06/2021
ID = 056 - 215601345 - 20210604 - 1038 DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14

POUVOIR : 0

VOTANTS : 14

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

MAJORITE ABSOLUE : 08

POUR : 12

CONTRE : 2

Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au versement de cette indemnité à raison de 100 euros par an (exonérée de cotisations sociales). Les crédits budgétaires n'ont pas été prévus en 2021 au compte 6282 mais sont suffisants au niveau du chapitre 011 voté au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis MAHIEUX